



Arrêté

concernant la circulation routière

(du 15 août 2018)

Lieu : Rue des Battieux 40 à Neuchâtel

Type d'arrêté : Arrêté sur terrain privé, parcelles 11121 et 12488 du cadastre de Neuchâtel

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel;

Vu la requête du propriétaire, du 4 juillet 2018 ;

Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958;

Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979;

Vu la loi cantonale d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière, du 1^{er} octobre 1968 et son arrêté d'exécution, du 4 mars 1969;

Arrête :

Article premier,-

Le stationnement est interdit sur les articles privés N° 11121 et 12488 du cadastre de Neuchâtel, propriété de M. Jean-Michel Schär, domicilié chemin de Bosseyer 10 à 2035 Corcelles, excepté pour les locataires des cases (signal 2.50 O.S.R. « Interdiction de parquer » avec plaque complémentaire « Privé - excepté locataires des cases », placé à l'entrée de la parcelle, côté Ouest du bâtiment, sur la rue des Battieux).

Art. 2.-

Le présent arrêté peut être consulté auprès du Service Communal de la Sécurité, 6, Faubourg de l'Hôpital à Neuchâtel ou sur le site Internet : www.neuchatelville.ch.

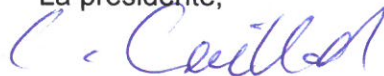
Art. 3.-

Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

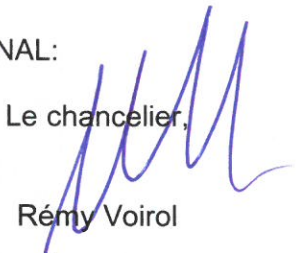
Neuchâtel, le 15 août 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,


Christine Gaillard

Le chancelier,


Rémy Voirol

Neuchâtel, le - 4 SEP. 2018

Décision : approuvé ce jour :

Service des ponts et chaussées :
L'ingénieur cantonal


Nicolas Merlotti

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur. .